

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 30 juin 2026

DÉLIBÉRATION 11/2026 : Conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec
la Dilcrah

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu l'arrêté 2014017-0001 du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon du 17 janvier 2014 portant création de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes
- Vu les articles 7 et 9 des statuts de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes

Étaient présents :

Eliane JARYCKI, Agnès LANGEVINE, Patrick CASES, Hermeline MALHERBE, Charles CHIVILO, Marie-Edith PERAL, Georges BARTOLI, Geneviève ERRAMUZPÉ, Alexandre DOULUT, Isabel ALTADILL-CHICHET, François LEMARTINEL

Excusés :

Carole DELGA, Julien BARAILLE, Christophe MANAS, Laurence FRANCOIS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERE, Jean-Baptiste LLATI, Jean-Jacques LOPEZ, Bernadette COSTASECA, Gaëlle CERATTI

Considérant :

Depuis plusieurs années le Mémorial inscrit son partenariat avec la Dilcrah dans un cadre pluriannuel et en cohérence avec le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026, et notamment son axe 3 « Mieux éduquer et former ».

La convention d'objectifs conclue en 2023 pour 3 ans à hauteur de 150.000€ d'aide annuelle avait fait l'objet d'un avenant en 2024 portant le soutien à 180.000€.

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de solliciter son renouvellement sur la base des axes d'intervention suivants :

- La lutte contre les préjugés et les stéréotypes racistes antisémites et LGBTphobes en direction de tous les publics, et plus spécialement des publics jeunes et des publics empêchés, avec la production d'outils et d'actions de médiation dans les murs et hors les murs, la production de ressources en ligne, la mise en œuvre d'action d'éducation à l'information et aux médias,...
- La valorisation des mémoires du site de l'ancien camp de Rivesaltes et leur mise en relation avec d'autres mémoires, et notamment la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions, au travers d'un programme d'évènements scientifiques, artistiques ou culturels

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E. Legatire.com

93_DE-066-200045680-20260630-D11_2026-DE

- L'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT
- L'organisation en propre d'événements contre la haine raciale et l'antisémitisme

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

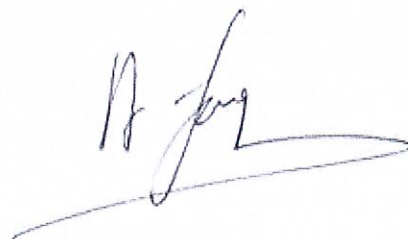
Le Conseil d'Administration décide de :

- **CHARGER** la directrice de la rédaction et de la conclusion de la nouvelle convention en lien avec les priorités de la Dilcrah et dans le cadre des orientations fixées ci-dessus.

Fait à Salses-le-Château, le 30 juin 2026

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes, Carole DELGA
la présidente de séance, Agnès LANGEVINE

Pour la Présidente
par délégation
la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS



Rendue exécutoire
le 09 JUIL. 2026